

Introduction

Objectif du Guide pratique

Le comité intergouvernemental des experts (CIE) du Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Est de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a tenu sa 19e session du 2 au 5 mars 2015 à Tananarive (Madagascar), sur le thème « Exploiter l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est ». La réunion a appelé les pays africains à intégrer dans toute la mesure du possible l'économie bleue dans leurs stratégies de développement nationales et régionales.

Dans le contexte africain, l'économie bleue concerne à la fois le milieu marin et les eaux douces. Elle comprend les océans et les mers, les rivages et les berges, les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines. Elle embrasse un éventail d'activités, directes ou dérivées, qui vont de la pêche à l'exploitation minière sous-marine en passant par l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie ou la bioprospection.

Le séminaire de Tananarive a invité les États à se doter des institutions nécessaires et des moyens adéquats pour mieux exploiter le potentiel de l'économie bleue. La réunion a souligné l'importance de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA) pour l'horizon 2050, un document comprenant la Charte africaine du transport maritime.¹ Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette stratégie et, dans le même temps, d'approfondir l'approche des différents cadres internationaux concernés, à l'instar de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) ou la Convention de Montego Bay, le séminaire a demandé au comité des experts de publier un guide pratique de l'économie bleue en Afrique.

En phase avec les décisions de la 19e session du CIE, ce Guide pratique a pour principal objet d'offrir un mode d'emploi, étape par étape, de l'introduction de l'économie bleue dans toutes les politiques nationales, régionales, continentales, de même que dans tous les plans, lois et règlements. Le guide recense toutes les solutions actuellement offertes aux stratégies du développement durable et de l'économie bleue en Afrique. Il s'adresse aux États africains, aux communautés économiques régionales (CER), aux conventions maritimes régionales et aux organisations intergouvernementales (OIG). Il ambitionne d'approfondir la

1 <http://pages.au.int/maritime/documents/2050-aim-strategy> (consulté le 27 novembre 2015)

compréhension du concept de l'économie bleue auprès de tous les acteurs concernés, y compris les États insulaires, côtiers et enclavés², en quête de transformation structurelle de leur économie, de croissance et de progrès social durables. Le Guide pratique appuiera les travaux du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC), qui veut Organiser la résilience au changement climatique et sécuriser les chances de développement des petits États insulaires en développement ; et ceux du Centre africain de développement minier (CADM) dans le cadre de la Vision minière pour l'Afrique (VMA).

Le guide pratique comporte une introduction et trois parties : la première partie plante le décor de la politique de développement ; la deuxième expose les processus et le profil d'une politique efficace de l'économie bleue ; et la troisième partie évoque les interférences des autres facteurs économiques.

Le Guide pratique met tout particulièrement l'accent sur les activités et les filières liées aux mers et océans.

L'économie bleue en Afrique

L'environnement mondial

Plus de 70 % de la surface du globe est recouverte d'eau. L'eau est à l'origine de la vie. La moitié de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres de la mer, et les trois quarts des grandes villes sont situées sur les côtes. Les océans, les mers et les cours d'eau sont une source de richesses essentielle, qui procure des milliers de milliards de dollars (USD) de biens et de services.³ Les océans et les eaux de source assurent subsistance et emplois à des millions de personnes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que le poisson apporte à 4.2 milliards d'individus plus de 15 % des protéines animales qu'ils consomment.⁴ Dans le commerce international, 90 % des marchandises sont transportées par mer.⁵ Les océans jouent également un rôle essentiel dans la régulation du climat et des écosystèmes côtiers, tels les

2 La terminologie de la CNUDM utilise l'expression « États enclavés » (land-locked), et celle de la SMIUA parle d'« États sans littoral » (landly connected).

3 http://www.unep.org/urban_environment/issues/coastal_zones.asp (consulté le 27 novembre 2015).

4 FAO, 2014. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*.

5 <http://www.ics-shipping.org/shipping-facts/shipping-and-world-trade> (consulté le 27 novembre 2015).

massifs de palétuviers, les forêts de laminaires, les herbiers ou les marais salants, et ils permettent de stocker et de séquestrer le carbone de l'atmosphère.⁶

Le marché mondial des biotechnologies marines à l'horizon 2022 est estimé à 5.9 milliards USD. Il est tiré par les investissements croissants dans la recherche en biotechnologie marine et par l'augmentation de la demande de produits marins naturels.⁷ La biologie est cruciale pour la création de nouveaux produits alimentaires, pharmaceutiques, biologiques et cosmétiques.

Pour satisfaire la demande mondiale croissante en énergie, le pétrole et le gaz resteront la principale source d'énergie pendant une bonne partie du XXI^e siècle. Depuis les années 1950, l'extraction des hydrocarbures au large des côtes s'est considérablement développée. Aujourd'hui, près de 30 % du pétrole et du gaz dans le monde proviennent de gisements sous-marins, et cette proportion devrait encore augmenter dans l'avenir.⁸

Les perspectives du continent africain

L'Afrique se développe rapidement et a réalisé d'impressionnants progrès. Au cours de la dernière décennie, le continent a enregistré une croissance de son PIB de 4 % à 5 %, malgré un environnement international économique et financier difficile.⁹ Six des dix économies mondiales qui croissent le plus rapidement se trouvent en Afrique.¹⁰

Bien qu'il soit abondamment doté en ressources naturelles, le continent reste affecté à grande échelle par la pauvreté, et 46 % de sa population vit dans l'extrême pauvreté. Or, l'Afrique comptera pour beaucoup dans la croissance exponentielle de la population mondiale au XXI^e siècle : à l'horizon 2050, le quart de la population de la planète sera originaire d'Afrique.¹¹ En outre, la croissance économique ne s'est généralement pas accompagnée de progrès sociaux conséquents ni d'une transformation structurelle de l'économie. Si le continent voit émerger une classe moyenne qui s'élargit, une grande partie de la population reste sans emploi, et les différents groupes souffrent d'une

6 Lutz, S.J., and A.H. Martin, 2014. GRID-Arendal. Fish Carbon: Exploring Marine Vertebrate Carbon Services.

7 <http://www.marketresearchstore.com/report/global-marine-biotechnology-market-outlook-trends-forecast-35868> (accessed 27 November 2015)

8 http://www.modec.com/about/industry/oil_gas.html (consulté le 27 novembre 2015).

9 CENUA, 2015. Perspectives économiques de l'Afrique 2015.

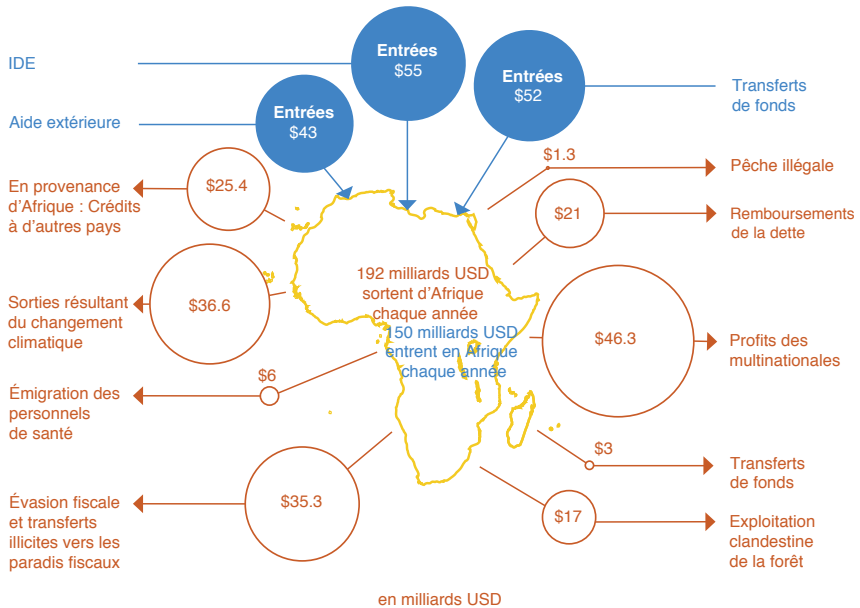
10 Fonds monétaire international (FMI), 2014. Perspectives de l'économie mondiale.

11 SMIUA 2050, Union africaine.

Introduction

très inégale répartition des richesses. Entre autres causes, le détournement chaque année de quelque 42 milliards USD consécutif à la pêche illégale et à l'exploitation clandestine de la forêt. Des États ou des territoires insulaires abritent des paradis fiscaux. La figure 1 schématise les flux financiers qui entrent en Afrique ou qui en émanent, y compris les flux engendrés par les activités liées à l'économie bleue.

Figure 1: Flux financiers entrant et sortant d'Afrique (2010) en référence aux IDE, à l'APD et aux transferts de fonds



Source : données de l'audit KPMG, Banque mondiale, British Broadcasting Corporation (BBC), Health Poverty Action, Jubilee Debt Campaign, World Development Movement, AFRODAD, Amis de la terre-Afrique, Réseau justice fiscale, Mouvement populaire pour la santé, War on Want, Community Working Group on Health Zimbabwe, Medacta, Healthworkers4All Coalition, GroundWork, Amis de la terre Afrique du Sud, Amis de la terre Mozambique.

L'Afrique est abondamment dotée en ressources naturelles — biologiques ou non — telles que l'eau, la flore et la faune, y compris ses stock de poissons, les minéraux et les hydrocarbures. À noter que 38 des 54 pays africains sont des États côtiers.

Les zones maritimes sous juridiction africaine s'étendent sur quelque 13 millions de kilomètres carrés, y compris les eaux territoriales, les zones économiques exclusives (ZEE), et un plateau continental d'environ 6.5 millions de km² (dont l'exploitation est placée sous la juridiction des États côtiers attenants).¹² Le continent dispose ainsi de vastes ressources océaniques susceptibles de contribuer au développement durable des États africains. Les lacs d'Afrique ont par ailleurs une superficie d'environ 240 000 km².¹³

Le commerce international est un facteur économique important pour les pays africains, dont plus de 90 % des importations et des exportations transitent par mer.¹⁴ Les poissons de mer et d'eau douce sont un apport vital à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains. La pêche fournit un revenu à plus de dix millions d'entre eux.¹⁵

L'exploitation des mers et des océans s'intensifie dans plusieurs secteurs de l'économie. Conjugée aux impacts du changement climatique, cette intensification accroît la pression sur le milieu marin. Par ailleurs, une large proportion des Africains vivent dans les zones côtières. Comme la plupart des pays côtiers enregistrent une croissance rapide de leur population, une urbanisation accélérée et une migration de leurs habitants vers les côtes, avec les effets induits de ces mutations sur la croissance socioéconomique, ces pays expérimentent un bouleversement de leur espace côtier, avec une pression accrue sur les ressources marines. Cette situation, combinée aux possibilités des nouvelles technologies, a sensibilisé les différents acteurs à la nécessité d'une gestion durable des mers et plans d'eau, considérés comme des « vecteurs de développement ». Cette prise de conscience est à l'origine du concept de l'économie bleue.

Plusieurs autres menaces pèsent sur l'économie bleue, comme la piraterie et la violence armée, le trafic des êtres humains, le trafic d'armes et le trafic de drogue, sans compter les menaces « naturelles » comme les tsunamis et les ouragans, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans. La surpêche provoquée par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et d'autres pratiques de pêche non durables posent également de sérieux problèmes à l'Afrique, de même que la pollution et la destruction des habitats naturels.

12 GRID-Arendal, 2015. La superficie des espaces maritimes africains est calculée à partir de données brutes non publiées.

13 Ibid., 2015. La superficie des lacs africains est calculée à partir de données brutes non publiées.

14 SMIUA 2050, Union africaine.

15 FAO, 2014. La Valeur des pêches africaines, circulaire sur les pêches et l'aquaculture 1093.

Le concept de l'économie bleue

L'économie bleue en Afrique concerne toutes les étendues d'eau et les rives, qu'il s'agisse des océans et des mers, des côtes, des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraines. Elle implique une série d'activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection et toutes les filières du secteur minier sous-marin (tableau 1).

Tableau 1 : Principaux services rendus par les écosystèmes et secteurs de l'économie bleue

Typologie des services	Filières de l'économie bleue
Récolte des ressources aquatiques vivantes (poissons, fruits de mer et crustacés, végétaux, et produits de la biotechnologie marine)	Pêche (en eaux intérieures, côtière et hauturière) Aquaculture Mariculture Recherche pharmaceutique, chimique, cosmétique, génétique
Extraction de ressources non biologiques et production de nouvelles ressources énergétiques	Exploitation minière sous-marine Gisements sous-marins d'hydrocarbures Énergies renouvelables Récolte de sel Extraction côtière de sable, gravier et autres matériaux de construction
Commerce et échanges sur les mers, les océans et les cours d'eau et leurs rivages	Transport maritime et services dérivés Infrastructures portuaires Construction et réparation navales Transport fluvial Tourisme et loisirs
Protection de l'environnement	Protection des côtes Protection de l'écosystème Protection des eaux
Valeurs culturelles et religieuses	Pratiques culturelles et religieuses
Savoir et information	Recherche biophysique, socioéconomique et politique

Source : auteurs.

Le concept de l'économie bleue assume que la bonne santé des eaux douces et des écosystèmes océaniques ouvre la voie à une économie basée sur l'eau et qu'elle garantit aux îles et aux pays côtiers comme aux pays enclavés le bénéfice de leurs ressources naturelles. Il requiert aussi une approche intégrée, holistique

et participative incluant la dimension du progrès social dans l'utilisation et la gestion durables des ressources de l'économie bleue dans une Afrique plurielle. Le cadre de l'économie bleue est donc destiné à dépasser l'approche sectorielle classique pour privilégier une approche multisectorielle, intégrée et participative, à de multiples niveaux.

La figure 2 illustre l'approche de l'économie bleue qui prévaut actuellement dans de nombreuses juridictions, tandis que la figure 3 propose un cadre réglementaire optimal de l'économie bleue. Le cadre actuel de l'économie bleue repose sur une approche sectorielle linéaire et compartimentée qui introduit peu de passerelles, de liens ou de synergies entre les différents niveaux d'intervention (planétaire, international et national), et guère davantage entre les différents secteurs concernés. Le nouveau cadre de l'économie bleue privilégie une approche intégrée, systémique, dynamique, inclusive et participative des écosystèmes, qui cantonne les barrières sectorielles au niveau de la gouvernance et qui brasse les dimensions environnementale, sociale et économique de toutes les activités impliquées dans l'économie bleue.

L'économie bleue s'appuie sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Cette méthode est centrée sur l'écosystème et intègre les principes du développement durable énoncés dans le rapport des Nations Unies *Une Économie verte dans un Monde bleu*. Le rapport prend en compte les trois piliers (environnemental, économique et social) de la durabilité mis en exergue dans le document final de Rio+20, *L'Avenir que nous voulons* (2012), ainsi que le programme quinquennal d'action des Nations Unies 2012-2016¹⁶.

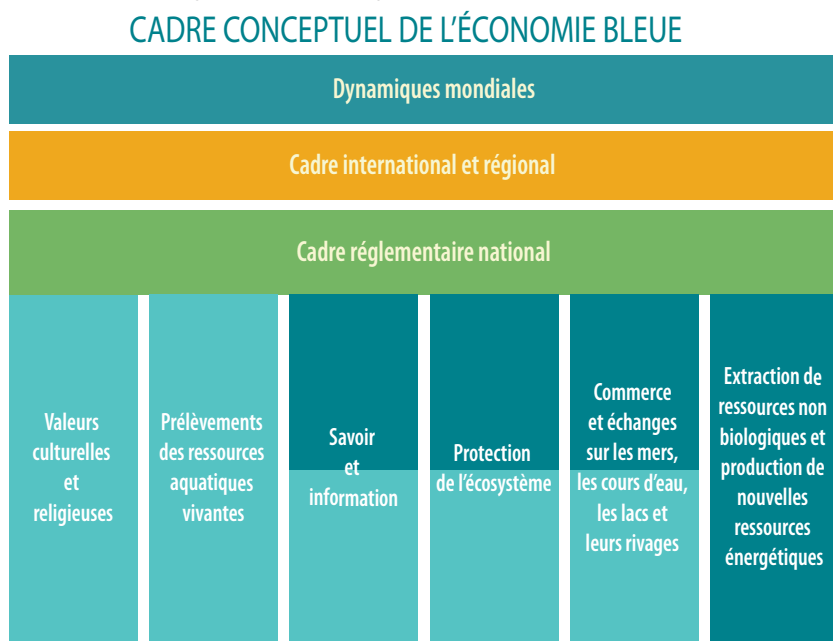
L'économie bleue promeut la conservation des écosystèmes aquatiques et marins, l'utilisation et la gestion durables des ressources qu'ils abritent, et elle se fonde sur les principes d'équité, de développement avec faible émission de carbone, d'efficacité énergétique et d'inclusion sociale. Le concept intègre les filières de l'économie bleue en incluant la dimension sociale de l'amorce d'une transformation structurelle de l'Afrique ; il prône le développement intégré, ainsi qu'une meilleure coopération et coordination régionales des politiques.

L'Union africaine (UA) joue un rôle crucial dans le déploiement et la mise en œuvre de la politique de l'économie bleue. Pendant la dernière décennie, la Commission de l'UA (CUA) a élargi à l'échelle de l'Afrique le consensus quant au rôle critique que l'économie bleue peut jouer pour impulser la transformation

16 <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI/WhatisGEI/tabid/29784/Default.asp> (consulté le 27 novembre 2015).

structurelle du continent au cours de la prochaine décennie. Elle est au cœur de la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA), qui qualifie l'économie bleue de « nouvelle frontière de la Renaissance africaine ». L'économie bleue occupe de même une place centrale dans l'Agenda 2063 de l'UA, où elle a été unanimement déclarée comme « le futur de l'Afrique » et reconnue comme catalyseur de la transformation socioéconomique. En 2015, l'UA a lancé la Journée africaine des mers et des océans, désormais célébrée le 25 juillet, ainsi que la Décennie des mers et océans 2015-2025, symboles de ralliement à la cause de l'économie bleue.¹⁷

Figure 2 : Cadre réglementaire en vigueur



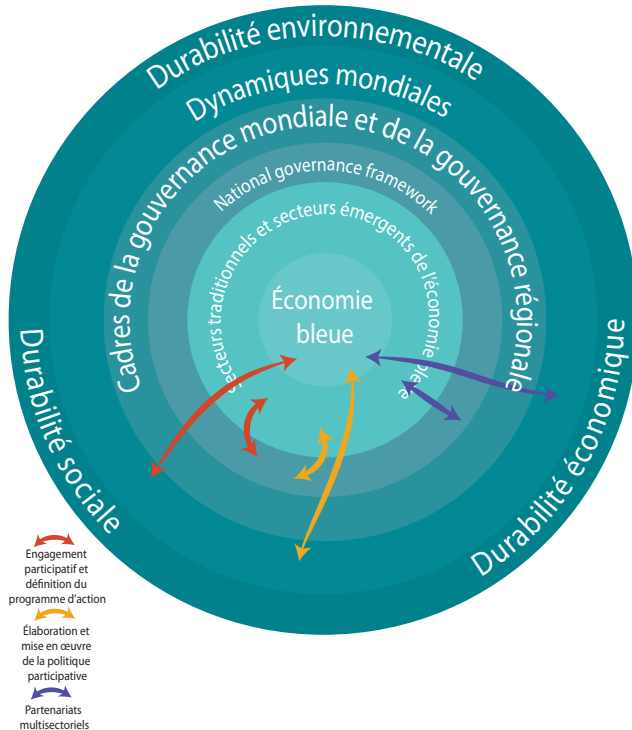
Source : Auteurs

17 Document de décision de l'UA, 22e session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement, relatif à l'adoption et à la mise en œuvre de la SMIUA. (consulté le 27 novembre 2015).

Les communautés économiques régionales (CER), les organisations intergouvernementales (OIG) et les États commencent à réaliser l'importance de l'économie bleue, et plusieurs d'entre eux élaborent des stratégies en la matière. La Commission de l'Océan indien (COI), qui compte quatre États africains, élabore ainsi pour ses membres un plan d'action de l'économie bleue. Au niveau national, des stratégies de l'économie bleue sont mises en œuvre, mais dans quelques pays seulement. Maurice et les Seychelles ont engagé des politiques communes de l'économie bleue en les dotant de cadres institutionnels, et l'Afrique du Sud élabore sa propre stratégie de l'économie bleue.

Figure 3 : Le cadre réglementaire optimal de l'économie bleue

RECOMMANDATION DE CADRE POUR L'ÉCONOMIE BLEUE



Source : Auteurs

Les Nations Unies ont introduit le développement des océans au nombre de leurs objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 14 notamment vise à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». En outre, l'économie bleue concerne par de multiples connexions la plupart des ODD. Les ressources aquatiques et marines jouent un rôle crucial dans un éventail de secteurs économiques qui procurent des revenus et des opportunités d'emploi pour mettre fin à la pauvreté (ODD 1). La figure 4 fournit une liste non exhaustive des connexions entre l'économie bleue et les 17 objectifs de développement durable.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Cenua) a commencé à aider les CER, les OIG et les États à déployer des économies bleues. Elle coopère avec différents partenaires, y compris l'UA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque africaine de développement (BafD) pour donner à l'économie bleue une place prioritaire dans les débats sur l'avenir économique du continent.

Le chemin parcouru par l'Afrique pour adopter une approche de l'économie bleue reflète la prise de conscience de son importance au niveau planétaire. Cette sensibilisation crée l'occasion d'établir une coopération internationale, régionale et bilatérale incluant des partenariats entre les secteurs publics et les secteurs privés, ainsi que des partenariats public-privé (PPP).

Figure 4 : Liens entre l'économie bleue et les ODD

GAINS potentiels d'un bon développement de l'économie bleue	Objectifs de développement durable	EFFETS NÉGATIFS potentiels d'un mauvais développement de l'économie bleue
Amélioration des revenus et création d'emplois	1 Éliminer la pauvreté 	Conflits territoriaux, marginalisation
Accroissement de la production alimentaire durable Amélioration de la distribution alimentaire	2 Éliminer la faim 	Augmentation du gaspillage alimentaire Marchandisation nocive de la nourriture
Meilleure qualité de l'eau Meilleur financement des services de santé Sécurité professionnelle renforcée des marins	3 Bonne santé 	Pollution Pertes de revenus pour le pays
Renforcement des infrastructures de savoir Meilleur financement du secteur éducatif Renforcement des qualifications	4 Éducation de qualité 	Délocalisation des emplois qualifiés Réticence à investir localement dans la formation et l'éducation exode des cerveaux
Promotion de l'égalité des droits aux ressources de l'économie Meilleure participation à la prise de décision	5 Égalité des sexes 	Creusement des inégalités salariales Généralisation du fossé entre les revenus
Financement accru de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement distribution d'eau d'origine locale	6 Accès à l'eau propre et à l'assainissement 	Pollution de l'eau Absence d'eau d'origine locale dans la distribution
Meilleur accès aux énergies renouvelables Élargissement des connaissances de base pour la construction et l'entretien des infrastructures	7 Énergie propre et à bon coût 	Recours accrus aux sources d'énergie carbonées Déplacements de populations Impacts environnementaux
Création d'emplois Diversification de l'économie	8 Travail décent et croissance 	Concentration des richesses Dépendance excessive à la croissance quantitative
Amélioration des infrastructures Progrès technologiques	9 Industrie, innovation et infrastructure 	Impacts environnementaux Dépendance excessive envers les technologies
Meilleure répartition des bénéfices Plus forte implication des parties prenantes	10 Équité 	Gestion entrepreneuriale figée Concentration du pouvoir
Amélioration de la distribution d'eau Accès aux énergies renouvelables propres en milieu urbain	11 Logement, énergie et villes durables 	Pression accrue sur les réserves d'eau Pollution
Fin des subventions inefficaces aux carburants fossiles Commerce plus équitable des biens et des services	12 Consommation responsable 	Méthodes de production non durables Augmentation des déchets
Transition vers une économie bas carbone Résilience aux aléas climatiques	13 Prendre le climat en compte 	Renforcement de l'intensité carbone Dégradation des côtes et vulnérabilité Accrue au changement climatique
Meilleure santé des écosystèmes aquatiques et marins Pêche durable et renforcement des stocks de poisson	14 Écosystèmes aquatiques 	Surexploitation des ressources aquatiques et marines Atteintes à l'environnement
Sécurisation de l'approvisionnement en eau Partage transfrontalier durable des ressources en eau	15 Vie aquatique 	Pollution par les nutriments Pertes de biodiversité
Amélioration de la gouvernance Promotion de la paix et de la sécurité sur le continent	16 Paix, justice et institutions solides 	Conflits d'accès aux ressources Échec à implanter et renforcer lois et règlements Malédiction des ressources
Partenariat renforcé entre l'administration, le secteur privé et la société civile Coopération continentale renforcée	17 Partenariats pour l'action 	Carence des partenariats Bureaucratie paralysante

Source : Auteurs. Les icônes utilisées sont celles des Nations Unies : <https://sustainabledevelopment.un.org>